

ALLOCUTION
VŒUX MUNICIPAUX 2019
LUGNY-LES-CHAROLLES

Mesdames, Messieurs, Chers amis,

Ne comptez pas sur moi au cours de cette petite cérémonie traditionnelle des vœux pour diffuser un message trop sérieux, grave ou pessimiste...

Les membres du conseil municipal et moi-même sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui pour ce pot de l'amitié. Vous êtes j'en suis sûr pour la grande majorité d'entre vous présents, ravi de venir y assister. Alors conservons cet état d'esprit léger aujourd'hui pour garder le cap et allons tout de suite à l'essentiel :

Pour reprendre une litanie connue, je nous souhaite à tous

- 1 année 2019 de bonne santé supplémentaire,
- 12 mois de bonne humeur,
- 52 semaines de joie,
- 365 jours de bonheur,
- 8760 heures de prospérité et parmi elles, pour ceux qui sont à 35 heures, 1607 heures d'épanouissement professionnel et quelques dizaines d'autres supplémentaires qui je vous rappelle seront désormais défiscalisées...
- 525 600 minutes de bien-être et parmi elles, des milliers d'amour, des dizaines de milliers de bonheur familial et des centaines de milliers de repos réparateur et de sommeil profond...
- et enfin 31 536 000 secondes remplies pour certaines, de joies simples, de patience, de gourmandise, de calme, de partage, d'harmonie...et de plein de bonnes autres choses

Bonne Année à tous
Bonne Santé et Meilleurs Vœux pour 2019

Mais parmi tout ce paquetage de temps et de bonheur livré à domicile ce matin, autorisez-moi et laissez-moi vous prendre quelques dizaines de minutes d'attention qui par ailleurs, pour tout vous dire m'ont déjà prise quelques milliers de secondes de préparation.

Mais ma foi, reconnaissez que 0 ou 20 minutes annuelles seront très courtes comparées aux 3 à 4 heures mensuelles que j'inflige dix fois par an aux membres du Conseil Municipal.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux présents, je vous souhaite une bonne année et je formule à votre attention le vœu d'essayer en 2019 de préserver quelques heures de votre temps de sommeil du vendredi en essayant de terminer nos séances 2019 avant 23h.

Je crois pouvoir m'autoriser à dire devant nos concitoyens réunis pour l'occasion que même si ne nous ne sommes pas nécessairement d'accord sur tous les sujets, nous arrivons néanmoins collectivement à faire vivre décemment la démocratie communale et que quelques soient les avis différents et divergents qui peuvent parfois nous opposer sur un ou deux sujets, nous délibérons la plupart du temps sur les sujets sans créer trop de frustration chez l'un ou l'autre d'entre nous.

Je dirige également une petite équipe d'employés communaux qui s'est étoffée depuis 2014 puisque désormais en 2019 ce sont 7 personnes qui composent les services administratifs, techniques ou scolaires : 4 sont titulaires de la fonction publique territoriale :

- Amandine BONIN
- Marie-Anne GERBE
- Catherine LAUGERETTE
- Frédéric MORIN,

Et 3 autres sont contractuelles non titulaires de droit public

- Laurence FERNANDES
- Christine NEVERS,
- Jocelyne PALLOT

La totalité de toutes ses personnes, titulaires ou non, sont embauchées à temps partiel, et la totalité du temps rémunéré sur la masse salariale de la commune représentant l'équivalent de 2,88 temps plein soit moins de 3 poste à temps plein.

Mesdames et messieurs les employés présents je vous adresse également de bons vœux pour 2019 et particulièrement de bonne santé car nous savons tous que pour un employeur, le travail c'est la santé !

A Nicole MELINE et Marie-Claude VAIZAND, respectivement Directrice et Institutrice titulaires au sein du RPI sans oublier Aurélie BARRIDON qui assure l'interim de Nicole lors des décharges administrative pour son rôle de direction, j'adresse des vœux 2019 particuliers de ténacité et de motivation pour convaincre l'Education Nationale de maintenir les 4 postes d'enseignant du RPI, malgré la baisse en deçà de 80 de son effectif depuis 2 ans.

Comme de coutume, je souhaite une bonne année 2019 à toutes les associations du village et particulièrement à leur Présidents et bureaux élus qui permettent de mobiliser à chaque manifestation les énergies bénévoles

- Les Amis du Moulin de Lugny du vénérable Président Joseph BERNIGAUD
- L'Association des Fêtes de Lugny du plus aussi jeune Président Anthony LAUFERON qui a déjà 3 organisations de fête derrière lui.
- L'Association Culture et Loisirs de La Présidente Bernadette RAVAUD
- L'Association des As du Président de Franck DELORME
- L'Association Lugny en Forme de Blandine DELORME
- L'Association des Chasseurs de Lugny de Michel BOUILLON
- Le Comité de Jumelage avec MEX présidée par Joëlle LAMBOROT
- L'Amicale Scolaire présidée d'Olivier GOURGIN

- La cantine Scolaire présidée par Delphine DUCERF de St-Julien ou Jeanne HADORN, œuvrent sans relâche au bureau.

Je tiens à remercier tous les habitants qui œuvrent au service d'une association, au singulier ou au pluriel avec le souci de maintenir et développer le lien et l'action bénévole.

L'année 2015 était 2 fois rose, puis l'année 2016 fut 4 fois bleue, avant que 2017 ne passe 4 fois au rose et 2 fois au bleue. Et bien l'année 2018 est de nouveau 3 fois totalement rose avec les naissances de petites filles dans les foyers de Lugny.

Alice	DUGNE	Née le 09 Juillet 2018 à Paray-le-Monial au foyer de Michaël DUGNE et Aline DAUJEAN de « Roussy »
Célestine	GOUGAUD	Née le 12 Août 2018 à Paray-le-Monial au foyer d'Alexandre GOUGAUD et Maud GONIN de « Orcilly »
Elyna	VALETTE	Née le 28 Octobre 2018 à Paray-le-Monial au foyer de Jeffrey VALETTE et Cécilia DELAHAIE de « Orcilly »

Coté Mariage, toujours la même moyenne d'un mariage par an avec celui souhaité par Marjorie LAMBOROT dont la famille est très liée à Lugny puisque sa grand-mère Jeanine est la tante du maire actuel et que son grand Oncle Pierre CHAMBREUIL en est également l'ancien maire. Marjorie a épousé Romain ROBIANO en notre Mairie, tous deux sont résidant à Clamart en Région Parisienne

Paul DELORME, doyen du village nous a quitté en Février 2018 à 94 ans puis Vincent LECOMTE en Mars à 69 ans et Nicole THEVENET épouse ROUSSEAU en Aout à 74 ans ayant suivi de près celui de son époux Jean-Marie à l'été 2017.

Mais en 2018 notre communauté de vie a également été concernée et touché par les décès de Robert BERGER à 69 ans, Fernand DIDERON à 83 ans et André BERTHIER à 81 ans.

2018 a été la cinquième année de l'équipe municipale élue en 2014, désormais vieille de son expérience de 5 ans.

De son côté la Communauté de Communes LE GRAND CHAROLAIS issue de la fusion des anciennes CC du Charolais, de DIGOIN-Val de LOIRE et de PARAY-LE-MONIAL a déjà 2 années d'existence

Le fait marquant pour la municipalité en cette année écoulée de 2018 restera la mise en chantier en septembre du programme de travaux d'aménagement des abords de la salle communale

Après un appel d'offre lancé en avril par le maître d'œuvre le Bureau d'étude INGEPRO de Charolles nous avons pu désigner comme attributaire du marché l'entreprise THIVENT pour un montant de 75 000 euros HT.

Ce projet était en étude et en préparation depuis 2015 et avait permis de collecter en 2016 et 2017 des promesses de subvention des programmes d'aide à l'investissement en pour un montant de 55 000 €, montants qu nous irons toucher auprès de nos subventionner dans le courant de l'année 2019 après avoir réglé les dernières factures des travaux.

Au final, le montant dépensé pour les travaux 2018 réalisés pour le projet a été revu à la baisse à 65 k€ fin décembre 2018 après clôture du chantier. En y ajoutant les frais de maîtrise d'œuvre, et d'étude topographiques, ceux d'aménagement de la salle Saint-Martin de 2017 ainsi que les frais de porte arrière de la salle communale et du portail de la cour, la dépenses aura été de 90 000 e€ en 2 ans pour 55 000 euros de subvention et 35 000 de fonds propres communaux soit 60%/40%

Néanmoins la clôture budgétaire 2018 devrait faire apparaître un excédent de 67 000 € à comparer aux

- 53 000 € à fin 2015,
- 80 000 € fin 2016
- et 70 000 € fin 2017

Ces aménagements visant à résoudre des points noirs de notre plan communal d'accessibilité des bâtiments publics a donc permis

- La mise aux normes de la rampe d'accès handicapés au 1er étage de la Grande Salle Communale qui, pour conserver une pente de 5% maximale pour atteindre une hauteur de 2m devait être allongée de 4 fois sa longueur
- L'aménagement d'une voirie entre la salle communale et le nouveau cimetière permettant
 - la mise en place d'une place de parking handicapé réservée pour la salle
 - une autre place handicapée réservée pour le cimetière,
 - une surface de bande de roulement au sol adaptée aux fauteuils roulants.
 - un trottoir de protection de la nouvelle armoire numérique de connexion Très Haut Débit.
 - un pare-terre d'entrée pour empêcher les autos de se garer en épi en face de ladite armoire et risquer de l'endommager lors des manœuvres de départs en marche arrière
- La réfection de la surface de la cour intérieure de la salle communale pour
 - en réduire la pente et le ruissèlement de surface et la formation d'ornières,
 - en favoriser le drainage pour éviter les flaques d'eau ou de boue permanentes en hiver.
 - éliminer les arbres dont les racines découvertes et mises à nues présentaient un danger pour les piétons au même titre que les ornières du sol.
 - dégager de l'espace pour installer les tentes montées lors de manifestations.
- mettre en place une estrade de soutènement du mur de la cour dont l'assise était de plus en plus menacée par la montée du niveau de la route départementale de l'autre côté du mur et exposée aux vibrations liées à la circulation des poids-lourds. Estrade pouvant également servir lors de manifestations publiques ou privées : pour s'asseoir et discuter, prendre la parole ou animer des groupes, poser pour des photos de groupes...

Par ailleurs en 2018 les discussions du Conseil municipal au sujet de la teneur d'un éventuel réaménagement de la surface de 2000 m² de la place de l'église ont continué et ont abouti en toute fin d'année sur une décision sage d'ajournement du projet à une période ultérieure.

En effet les esquisses du projet initial défini en 2017 et estimé à un coût très élevé n'ont pas permis en 2018 d'obtenir des montants de promesses de subvention suffisamment élevés pour le rendre compatible avec les moyens financiers d'une petite commune rurale.

Nous prendrons le temps en 2019 d'étudier des possibilités en 2019 et 2020 pour résoudre éventuellement les points de notre plan d'accessibilité de l'Eglise et de l'Ancien cimetière en essayant de définir un projet d'aménagement de la place du souvenir dans la zone des monuments aux morts, à condition que les enveloppes financières en jeu restent compatibles avec notre budget.

2018 a vu également la mise en chantier concrète du projet de dénomination des routes et chemins communaux et de la numérotation des habitations le long de ces voies.

Entre les séances de Conseil municipal de Septembre 2018 et de janvier 2019 nous aurons nommés une centaine de routes du domaine public.

Le choix du Conseil Municipal s'est porté sur des dénominations traditionnelles, usuelles, ancestrales et cadastrales pour les routes et chemin !

Nous publions donc dans le bulletin municipal 2018 à paraître en fin de mois de janvier, une proposition initiale détaillée à chacun des habitants d'habiter pour la plupart soit Route de Charolles, Paray, La Clayette ou Marcigny, soit Route du Breuil, du Vernay, de Roussy, de Bizy, des Cadolles, de Grazy, du palais etc...

Entre 30 et 35 noms de voies serviront d'adresse.

La numérotation des habitations le long de ces routes sera basiquement numérique et métrique c'est-à-dire que les numéros attribués donneront une image de la distance des habitations au point origine de la voie et en respectant une règle supplémentaire de numérotation paire à droite et numéros impairs à gauche.

Enfin pour éviter d'avoir des numéros trop grands (2000 pour une habitation au 2ⁱè km d'une longue route), nous appliquerons un système décimétrique ce qui fait que le numéro le plus grand du système de numération de la commune sera 256 et que 80% des numéros seront compris entre 1 et 99, 15% entre 100 et 199 et 7% seulement entre 200 et 256.

Au total, entre 190 et 210 numéros d'adresses devront être attribué à environ 160 foyers et environs 180 bâtiments.

Une enquête publique de 3 mois entre Mars et Mai 2019 permettra de donner rapidement la parole aux habitants pour faire remonter leurs observations initiales au sujet de la proposition initiale.

Entre Juin et Octobre 2019, le Conseil Municipal prendra connaissances de la teneur des observations éventuellement faites et décidera d'amender ou pas les propositions initiales.

Puis entre Novembre et Décembre 2019, les habitants recevront un courrier officiel de la mairie leur indiquant leur adresse définitive.

Ils seront ensuite invités à venir retirer en mairie leur plaque de numéro d'habitation dont le premier est au frais du budget communal au titre de sa compétence d'aménagement de la voirie.

Les plaques de rues seront sans doute mises en place sur le terrain au printemps 2020.

Une dernière précision : le travail de dénomination / numérotation de la municipalité est d'abord un travail de géolocalisation.

C'est-à-dire qu'il a pour but de conduire tous vos visiteurs muni des GPS désormais très répandu dans nos voitures et sur nos téléphone, directement à votre habitation à la seule vue de votre seul libellé d'adresse.

C'est-à-dire qu'une fois un nom de route officiel donné avec un numéro attribué à chaque habitation le long de ces routes, chacune de notre ligne d'adresse personnelle définie pour chacun de nos foyers, nous positionne à coup sûr dans la base nationale de référencement GPS.

Nous avons donc tous l'obligation a minima d'indiquer ces informations aux secours, aux fournisseurs de services EDF, Orange, aux livreurs, aux amis etc... car leur seul libellé les amènera (une fois arrivé sur le territoire de notre commune), à notre portes que ce soit avec un GPS de voiture ou un téléphone portable ou autre.

Néanmoins nous avons toute liberté, notamment pour une adresse postale de compléter cette ligne obligatoire numéro/nom de route géolocalisée par plusieurs autres lignes facultatives d'adresses complémentaires de notre choix

Par exemple j'habitais avant avec une adresse simple
Mr Patrick BOUILLON,
Le Bourg
71120 LUGNY-LES-CHAROLLES.
Soit 3 lignes

Après travail de dénomination/numérotation, j'habiterai à minima et obligatoirement à l'adresse

Mr Patrick BOUILLON
5, Route de La Clayette
71120 LUGNY-LES-CHAROLLES
Soit toujours 3 lignes

Mais j'ai la liberté de compléter mon adresse en définissant une adresse plus longue :

Mr Patrick BOUILLON,
Chambre et Table d'hôtes,
Domaine Le Pré de le Serve,
5 Route de La Clayette,
Le Bourg,
71120 LUGNY-LES-CHAROLLES
Soit 6 lignes

Le bulletin municipal à distribuer en janvier reviendra en détail sur cette dénomination des voies et numérotation des habitations.

Une dernière chose à ce sujet : une fois sa ligne d'adresse officielle géolocalisable connue, chaque habitant aura tout intérêt à la faire connaître à ces fournisseurs, EDF, SAUR, Orange, Banques etc...pour faciliter le repérage géographique du lieu de son habitation.

Pour les papiers d'identité ou carte grise, on peut attendre l'occasion d'une obligation de refaire celle-ci pour faire changer son adresse et y faire figurer son adresse géolocalisée, surtout si en complément de celle-ci on a décidé de continuer d'utiliser des lignes facultatives reprenant les éléments de l'ancienne adresse (qui figurent par ailleurs sur nos papiers d'identité actuels)

Pour finir, je voulais terminer en remerciant par une salve d'applaudissement le travail de décoration de noel de Frédéric MORIN qui comme à son habitude a mis en scène des illuminations en toute autonomie, sans demande particulière de fourniture à notre budget, avec des objets de récupération avec un résultats qui a ébloui au sen figuré, bon nombre de personnes qui ont traverse notre village en voiture pendant la période des fêtes.

Voilà, cette année, ce que je souhaitais partager avec vous.

Je pense avoir réduit de moitié mon temps de parole pour empêcher la plupart d'entre vous de s'endormir.

Je voulais en conclusion vous signaler qu'un nouvel outil de communication sera tester cette année entre la municipalité et ces habitants : il s'agit d'une application gratuite appelé PANNEAU POCKET que vous pouvez tous télécharger sur votre téléphone portable et qui vous permet d'avoir accès à toutes les infos communales d'un panneau d'affichage virtuel, des communes qui y sont abonnés comme à celles depuis 1^{er} janvier 2019 de LUGNY-LES-CHAROLLES.

Une fois repérée comme votre commune favorite dans l'application, chaque fois que la municipalité voudra faire paraître une information sur son panneau d'information virtuel, vous recevrez dans votre poche sur votre téléphone une notification sonore qui vous permettra d'en prendre connaissance.

Ainsi vous n'avez plus à passez en voiture devant un panneau d'affichage fixe pour lire les dernières infos locales, mais vous les recevrez directement dans votre poche.

Maintenant, permettez-moi de vous convier à la petite collation

Patrick BOUILLON – 5 Janvier 2019